

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

Que lors de la séance tenue le 4 juin 2018, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 545 visant à modifier le règlement de zonage numéro 460 afin d'intégrer les Règlements de concordance de la MRC du Val-Saint-François 2017-01 et 2017-04, d'abroger le plan de contraintes STO-CON-2011-1 et d'exiger le remplacement de tout arbre abattu illégalement.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 juillet 2018 à 18 h 45, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un officier municipal désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 403, rue Principale, Stoke

DONNÉ À STOKE, CE 18^E JOUR DU MOIS DE JUIN 2018



Sara Line Laroche
Directrice générale,
secrétaire-trésorière